

**22-A-0455**

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

WATTRELOS -

**RUE D'ORAN - DECLASSEMENT - ARRETE D'INDEMNISATION DU COMMISSAIRE  
ENQUETEUR**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0431 du 20 décembre 2021 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0261 du 22 juillet 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration (articles L.134-1 et R. 134-3 à R 134-32) ;

Vu le code de la voirie routière (articles R.141-4, R 141- 5 R, 141-8 et R 141-9) ;

Vu l'arrêté n° 22A0103 du 8 avril 2022 prescrivant une enquête publique préalable au déclassement par anticipation d'une emprise métropolitaine sise rue d'Oran à Wattrelos et nommant Monsieur Michel SUAREZ en qualité de commissaire enquêteur;

Vu la demande d'indemnisation du commissaire enquêteur en date du 7 juin 2022 ;

Vu le travail fourni et considérant que le commissaire enquêteur n'a pas rencontré de difficultés particulières au cours de l'enquête publique ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'indemnisation du commissaire enquêteur.

**ARRÊTE**

22-A-0455

## Arrêté Du Président



**Article 1.** Une indemnité d'un montant de 1866,30 euros, calculée conformément à l'état ci-dessous, sera versée à Monsieur Michel SUAREZ,

IDENTIFICATION de l'enquête publique	IDENTIFICATION du commissaire-enquêteur	
<b>Arrêté portant ouverture de l'enquête : n° 22 A 0103 du 8 avril 2022</b>	Nom : SUAREZ	Prénom : Michel
<b>Auteur de l'arrêté :</b> Mr le Président de la Métropole Européenne de Lille	Adresse : 13, rue Magellan 59700 Marcq en Baroeul	
<b>Objet de l'enquête publique : Déclassement par anticipation d'un espace vert et d'une aire de stationnement sis rue d'Oran à Wattrelos</b>	Profession :	
	Retraité : oui	
Date d'ouverture : mardi 3 mai 2022	Percevez-vous une rémunération d'une administration publique ? : non	
Date de clôture : mardi 17 mai 2022	Êtes-vous assujetti ou avez-vous opté pour la T.V.A. ? : non	
<b>Date de remise du rapport d'enquête : 7 juin 2022</b>	Tiers n° : 75693 Opération n° : 708O006	

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	
Tâches accomplies	Temps passé (heures/minutes)
Examen du dossier	6 h
Visite sur place	1 h
Permanences Le 3/05/2022 de 9 à 12 h Le 17/05/2022 de 14 à 17 h	6 h
Réunions avec les autorités administratives réunions publiques frappe de PV de réunions	2 h
Rédaction et dactylographie du rapport	12 h
Transport	7h

22-A-0455

## Arrêté Du Président



Autres (recherches internet, contacts téléphoniques)	4
<i>TOTAL( heures/minutes)</i>	38
<i>Montant de la vacation horaire</i>	48 euros
<i>TOTAL dû pour le déroulement de l'enquête</i>	1824 euros
Nombre d'observations :	
orales :	0
écrites :	0
par courrier	0
Prolongation d'enquête :	Non
Difficultés particulières rencontrées au cours de l'enquête :	Pas de difficultés significatives

### FRAIS DE DÉPLACEMENT

Date et lieu de destination	Km	Heure de départ Temps de transport AR	Heure d'arrivée
3/03/2022 Euralliance MEL	Tram	1h	
19/04/2022 Visite sur site	30 KM	1h	
24/04/2022 Euralliance MEL	Tram	1h	
3 et 17/05/2022 permanences Mairie de Wattrelos	2x 30 km	2h	
18/05/2022	Tram	1h	
Remise rapport Euralliance MEL	Tram	1h	
Frais de transport en commun : 0			
Véhicule personnel :			
CV : 5			
Km parcourus pour les besoins de l'enquête : 90 km			
Total frais de déplacement : 90 km x 0,29/km = 26,10 euros			
Péages autoroutes : 0			

### FRAIS ENGAGÉS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ENQUÊTE

Nature des frais	Justificatifs	Montant
Impression rapport et avis	facture	16,20 euros



## Arrêté Du Président

TOTAL = 16,20 euros

### MONTANT TOTAL DE L'INDEMNISATION

Total déroulement de l'enquête	1824 euros
Total frais de déplacement	26,10 euros
Total frais engagés	16, 20 euros
TOTAL GENERAL	1866,30 euros

**Article 2.** D'imputer les dépenses d'un montant de 1866,30 € TTC aux crédits à inscrire au budget général en section fonctionnement ;

**Article 3.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 4.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Michel SUAREZ par lettre recommandée pour notification ;
- Monsieur le Directeur chargé de « Espace Public-Voirie » et à Monsieur le directeur des « Finances » pour attribution.